

# Compte rendu du conseil d'école du vendredi 27 février

2015

Ecole maternelle publique « Anne Sylvestre » de Romillé

## \* **Présents :**

Enseignants : M. Régis Paulhe, Mme Karine Blaize, Mme Valérie Moinard, Mme Anne Coste, Mme Laurence Bordage, Mme Carole Lemoine, Mme Caroline Roux.

Parents élèves : M. Jérôme Chevalier, Mme Alexandra Goubert, Mme Laure-Marine Petit, Mme Elise Govin, Mme Virginie Pépin, Mme Magali Collignon.

Représentants de la commune : Mme Daucé Marie Hélène (Maire) et Mme Portes Johana (Adjointe)

Excusés : M. Ruban (Inspecteur de l'Education Nationale).

Mme Zaïba Emmanuelle (responsable pôle enfance jeunesse)

## 1. Validation du compte rendu du 1er conseil d'école 2014/2015

Le compte rendu du premier conseil d'école est voté à l'unanimité.

## 2. Projet d'école et actions pédagogiques. (Rappel des axes et actions, spectacles)

Dans le projet d'école du groupe scolaire 2011-2015, il y a 2 axes de progrès.

### **Axe de progrès n°1 : Responsabiliser**

La mise en œuvre de cet axe se traduit par la mise en place dans les classes d'outils pour valoriser les attitudes attendues d'un élève en fin de maternelle.

Des supports écrits ont été créés dans les classes pour rappeler à l'enfant ce qu'il est autorisé à faire et ce qui lui est interdit.

Un bilan quotidien est fait à la fin de la journée de classe pour chaque élève, sous forme d'outil collectif (bus pour les petites sections ; fusée à étages en moyenne section) ou d'outils individuels (fiche parcours pour les grande section)

Des règles communes entre le temps scolaire et le temps périscolaire sont mises en place. Un affichage des règles de vie dans la cour est prévu.

### **Axe de progrès n°2 : Individualiser**

- Pédagogie différenciée dans les classes.

- Activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) pour les élèves en difficulté passagère.

- R.A.S.E.D. : intervention d'enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire.

- Afin de valoriser individuellement les progrès des élèves, un cahier de réussites est mis en place dans toute l'école.

- Des carnets de route individuels d'activités sont également mis en place dans les classes pour suivre le travail des élèves. Cet outil permet aux élèves de garder une trace de leur activité et de donner la possibilité d'avancer à leur rythme. L'enseignant valide la réussite de l'activité (puzzles, jeux de construction...) de chaque élève, ce qui permet d'effectuer un suivi individualisé. Cet outil est utilisé quotidiennement et les activités autonomes peuvent avoir lieu pendant les temps libres.

## **Spectacles :**

Cette année, 2 spectacles vivants vont venir à l'école :

Le Théâtre de Petit pierre viendra le vendredi 13 mars présenter le spectacle "Boucle d'or et les trois ours" aux élèves de petite section.

Le montant du spectacle s'élève à 475 €

La Malle-Théâtre, compagnie rennaise viendra le vendredi 27 mars pour présenter le spectacle : "Trio désencadré" aux élèves de Grande et Moyenne Section.

Le montant du spectacle s'élève à 557.20 €

Aucune participation ne sera demandée aux familles. L'ensemble du montant est pris en charge par le budget de l'Amicale des écoles publiques donné à l'école maternelle.

## 3. Suivi des demandes d'équipements et d'investissements. (informatiques, réseau + 3 ordinateurs par classe, tapis de motricité, demandes d'investissements 2015)

Investissement 2014 :

Achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau de direction fait en décembre 2014. Un nouveau photocopieur va être acheté et non loué comme précédemment, avec un contrat de maintenance. Le photocopieur fera office de scanner.

Informatique : (réseau + 3 pc/classe)

La mise en place d'un double réseau permettrait aux enfants de consulter internet avec un droit d'accès à certains sites et un autre réseau pour les enseignants.

L'APE avait fait une demande écrite en décembre 2014, sur les conseils de la mairie lors du premier Conseil d'Ecole, de 3 ordinateurs d'occasion par classe au Conseil

Général 35. Cette demande a été refusée en janvier 2015 car les écoles maternelles ne rentrent pas dans le champ de compétences du Conseil Général.

Une demande à terme de trois ordinateurs neufs par classe a donc été faite.

Lien avec les nouveaux programmes de l'école maternelle de septembre 2015 :

#### **Dans le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »**

À partir de la moyenne section, et régulièrement en grande section, l'enseignant explique la correspondance des trois écritures (cursive, script, capitales). Les enfants s'exercent à des transcriptions de mots, phrases, courts textes connus, à leur saisie sur ordinateur. Travaillant alors en binôme, ils apprennent nombre de relations entre l'oral et l'écrit : un enfant nomme les lettres et montre, le second cherche sur le clavier, ils vérifient ensemble sur l'écran puis sur la version imprimée.

#### **Dans le domaine « Explorer le monde »**

##### **Utiliser des outils numériques**

Dès leur plus jeune âge, les enfants sont en contact avec les nouvelles technologies. Le rôle de l'école est de leur donner des repères pour en comprendre l'utilité et commencer à les utiliser de manière adaptée (tablette numérique, ordinateur, appareil photo numérique...). Des recherches ciblées, via le réseau internet, sont effectuées et commentées par l'enseignant.

Des projets de classe ou d'école induisant des relations avec d'autres enfants favorisent des expériences de communication à distance. L'enseignant évoque avec les enfants l'idée d'un monde en réseau qui peut permettre de parler à d'autres personnes parfois très éloignées.

Tapis de motricité : Il a été demandé 4 tapis de motricité.

Mme Daucé précise que cela relève du budget de fonctionnement de l'école pour les achats de matériel dont le coût unitaire est inférieur à 500 euros. La valeur du tapis étant inférieur à 500€, il doit être acheté sur le budget de l'école.

Le directeur précise que les tapis sont aussi bien utilisés par l'école que par les temps périscolaires ( centre de loisirs ...), et que l'achat de ce matériel ne doit pas être uniquement pris sur le budget de l'école. Mme Daucé souhaite que le matériel soit mutualisé entre l'école et le périscolaire.

Le directeur précise que le matériel acheté sur le budget de fonctionnement de l'école et en commun avec le périscolaire pose problème. D'une part, dans le cas de la dégradation ou de la vétusté plus rapide du matériel, se pose la question de qui est responsable du remplacement du matériel. D'autre part, le directeur rappelle qu'il est responsable de la sécurité des élèves, et donc du matériel utilisé par ceux-ci.

#### **Demande d'investissement 2015 :**

Création d'une ouverture dans le dortoir de la classe 5.

Bac à crayon adapté à la taille des élèves dans la classe 4 : Mme Daucé rappelle le principe que si le coût unitaire est inférieur à 500 euros, cela relève du budget de fonctionnement de l'école si le coût du bac à crayons est inférieur à 500 €

Vidéo projecteur fixe à courte focale pour la salle de motricité : un seul vidéo projecteur pour l'ensemble de l'école, qui serait installé de manière permanente.

La salle de motricité bénéficie d'une connexion déjà existante avec internet.

#### **Point soulevé par l'APE : Toilettes pour la garderie**

L'APE soulève le problème des mauvaises odeurs dans ces sanitaires situés en face de la garderie. Ces odeurs persistent malgré l'entretien quotidien par les femmes de ménage.

Ce constat a déjà été observé dans les toilettes des petites sections il y a quelques années. L'odeur avait disparu après le changement des toilettes. Il est donc proposé de demander l'avis de Joël Dubois, employé communal, sur l'opportunité de changer les toilettes pour régler le problème. Monsieur Dubois était présent lors de la rénovation des toilettes des petites sections

Régis Paulhe précise que ces mauvaises odeurs à l'arrivée des enfants et de leurs parents le matin à la garderie ne donne pas une bonne image de l'école et de son hygiène.

#### **Rideaux du dortoir classe 4 :**

De nouveaux rideaux ont été installés à la rentrée 2013/2014. Cependant, ils laissent passer des rais de lumière directe sur chaque côté : des difficultés d'endormissement sont constatés. Les rideaux ont été réalisés sur mesure mais sont trop courts.

La commission pour les investissements aura lieu en avril 2015.

#### **4. Application du plan Vigipirate à l'école.**

Toutes les écoles et les établissements scolaires ont été destinataires d'un courrier du recteur le 8 janvier 2015, rappelant les consignes dans le cadre du plan Vigipirate.

- Veiller à la stricte application du contrôle d'accès et d'un contrôle visuel des sacs;
- imposer la présence d'adultes aux entrées et aux sorties de l'école ou de l'établissement. A l'école Anne Sylvestre, une ATSEM est présente à la porte d'entrée de l'école aux heures d'ouverture aux parents (8h30, 11h50, 13h40 et 15h40)
- éviter tout attroupement aux abords de l'école ou de l'établissement.

Rappel : la fermeture des portes de l'école a lieu à 8h35.

## 5. Service de cantine des classes maternelles

Ce point est suivi par l'APE depuis le mois d'octobre 2014 avec Mme Portes, adjointe au maire en charge de l'enfance-jeunesse. Les parents d'élèves représentés par leur Association (APE) souhaitent savoir où en est la demande qui a été faite lors du premier conseil d'école d'octobre 2014 de faire passer tous les enfants de maternelle au premier service de cantine. Ce besoin physiologique de manger avant 13h, reconnu par les professionnels de l'enfance (pédiatres, nutritionnistes, psychologues), nous paraît essentiel pour la réussite de la journée des enfants, d'autant plus que la matinée de travail destinée aux enseignements fondamentaux a été rallongée avec la réforme des rythmes scolaires et que la collation du matin n'a pas été remise en place.

Compte-tenu de l'évolution des effectifs en maternelle et des prévisions d'effectifs à la baisse pour la rentrée prochaine, les parents d'élèves souhaitent être assurés qu'au minimum à la rentrée 2015, tous les enfants de maternelle pourront manger au premier service de cantine.

En effet, le deuxième service de cantine a été mis en place à la rentrée scolaire 2011 où l'effectif global était de 179 enfants inscrits. Les prévisions d'inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont de l'ordre de 165 enfants, effectif équivalent à ce qu'a connu l'école en 2008/2009 (annexe B du dernier conseil d'école), date où les enfants de maternelle ne mangeaient qu'en un seul service.

Mme Daucé précise que la question de l'organisation des services doit être vue avec le personnel de cantine.

Cette question sera soulevée et résolue dans une autre instance que le conseil d'école. L'APE et "autre liste de parents" ont en effet demandé la remise en place d'un moment d'échanges réunissant : personnel communal, personnel enseignant, élus municipaux et représentants des parents d'élèves. Ce moment d'échanges existait sous la forme de la « Caisse des écoles ». Il sera recréé lors d'un vote du conseil municipal en avril ou mai 2015 sous la forme d'un « Comité Consultatif ».

## 6. Circulation et stationnement autour de l'école (véhicule municipal + pédibus)

### Véhicule municipal

Il est demandé par « l'autre liste de parents » aux véhicules municipaux de ne pas se trouver dans l'espace entre les deux écoles aux heures d'entrée et de sortie d'école. La consigne est passée, leur présence dans ces créneaux horaires se limitera aux urgences.

➔ Demande relayée à la mairie par « autre liste des parents d'élèves » :

Appel d'offre en cours : Création d'un parking rue de la Mettrie envisagé en prolongement du parking existant.

La recherche de nouvelles places de stationnements est le fruit d'échanges en relais avec « l'autre liste de parents d'élèves », les élus et la mairie depuis plusieurs mois.

Cet engagement a été précisé lors d'une rencontre de la mairie avec « l'autre liste de parents » le 23 février 2015.

### projet porté par l'APE : Pédibus

Pour faire écho aux difficultés de stationnement aux abords des écoles publiques, en particulier le matin à 08h30 (sujet abordé lors du précédent conseil), l'APE a engagé une réflexion sur la gestion de la circulation à proximité du groupe scolaire. C'est pourquoi, une deuxième ligne de « pédibus » est actuellement à l'étude. Pour mémoire, une première ligne créée à l'initiative de l'APE en 2009 reliant la Cour Sevin au groupe scolaire public continue de fonctionner aujourd'hui.

L'APE propose la création d'une seconde ligne au départ du lotissement de la Mettrie, en partenariat avec tous les acteurs de la vie scolaire (parents, mairie, équipe pédagogique, FCPE...). Une réunion avec les parents intéressés aura lieu début juin 2015.

La secrétaire pour les parents d'élèves : Mme Goubert

La secrétaire pour l'équipe enseignante : Mme Coste

Le président du conseil d'école : M Paulhe